

ANNEXE 3

MODELE D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISES A L'ARTICLE 8 (1) DU REGLEMENT (UE) 2019/2088

Nom du produit: **Auriga Cyber Ventures**
Numéro LEI : [...]

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il fera un minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental : ___%	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas d'objectif d'investissement durable, il aura une proportion minimale de ___% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées d'environnementalement durables au sens de la Taxonomie européenne	<input type="checkbox"/> avec un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie européenne
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas qualifiées d'environnementalement durables au sens de la Taxonomie européenne	<input type="checkbox"/> avec un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie européenne
<input type="checkbox"/> Il fera un minimum d'investissements durables avec un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> avec un objectif social
	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S), mais ne fera aucun investissement durable

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

Les engagements d'Auriga Partners

La société de gestion Auriga Partners oriente la politique d'investissement de ses Fonds selon deux approches :

- une approche dite « exclusive » : exclusion de ses choix d'investissement de secteurs d'activité comme la production ou la vente de tabac, les jeux d'argent, la production ou la vente d'armes, l'exploitation du charbon thermique, les organismes génétiquement modifiés, le clonage humain et les produits dérivés de ces activités.

- une approche dite « thématique » : les investissements sont concentrés sur des sociétés jeunes possédant des technologies innovantes et susceptibles de se développer rapidement dans des secteurs touchant aux technologies de l'information, aux sciences du vivant ainsi qu'au domaine du luxe notamment éthique et du recycling.

Ainsi, notre rôle dans la prise en compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) est d'encourager et de sensibiliser les entreprises dans cette démarche dans le but de leur assurer une croissance équilibrée entre, d'une part, la performance économique et financière, et d'autre part, le développement social et le respect de l'environnement. Tout comme Auriga Partners, les entreprises financées doivent s'inscrire dans une perspective d'utilisation durable des ressources naturelles et de maîtrise des impacts sociétaux et environnementaux de leurs activités.

Les engagements d'Auriga Cyber Ventures

La thématique cybersécurité portée par le FPCI Auriga Cyber Ventures promeut par construction très significativement les critères ESG notamment sur les volets « S » et « G ».

Si le fonds exclut naturellement tout investissement dans la cybersécurité dite « offensive », il œuvre avant tout de manière très significative à la constitution d'un espace numérique de confiance pour les citoyens et pour les entreprises engagées sur la voie d'une meilleure cyber résilience et permet donc de s'engager dans les grandes transitions actuelles en limitant les externalités négatives sur l'environnement.

1.A Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

AURIGA *Partners* a formalisé dès 2012 un « reporting ESG » annuel, pour faire un diagnostic sur la démarche et l'intégration des critères ESG des participations de ses différents portefeuille.

Un questionnaire est envoyé à chaque société et un rapport est ensuite élaboré sur la base des réponses au questionnaire.

Principaux critères retenus :

Environnement/sociétal

- initiatives visant à réduire l'impact sur l'environnement (collecte, réduction de déchets, démarche de certification...)
- litiges en matière d'environnement
- engagements dans des projets sociétaux

Social

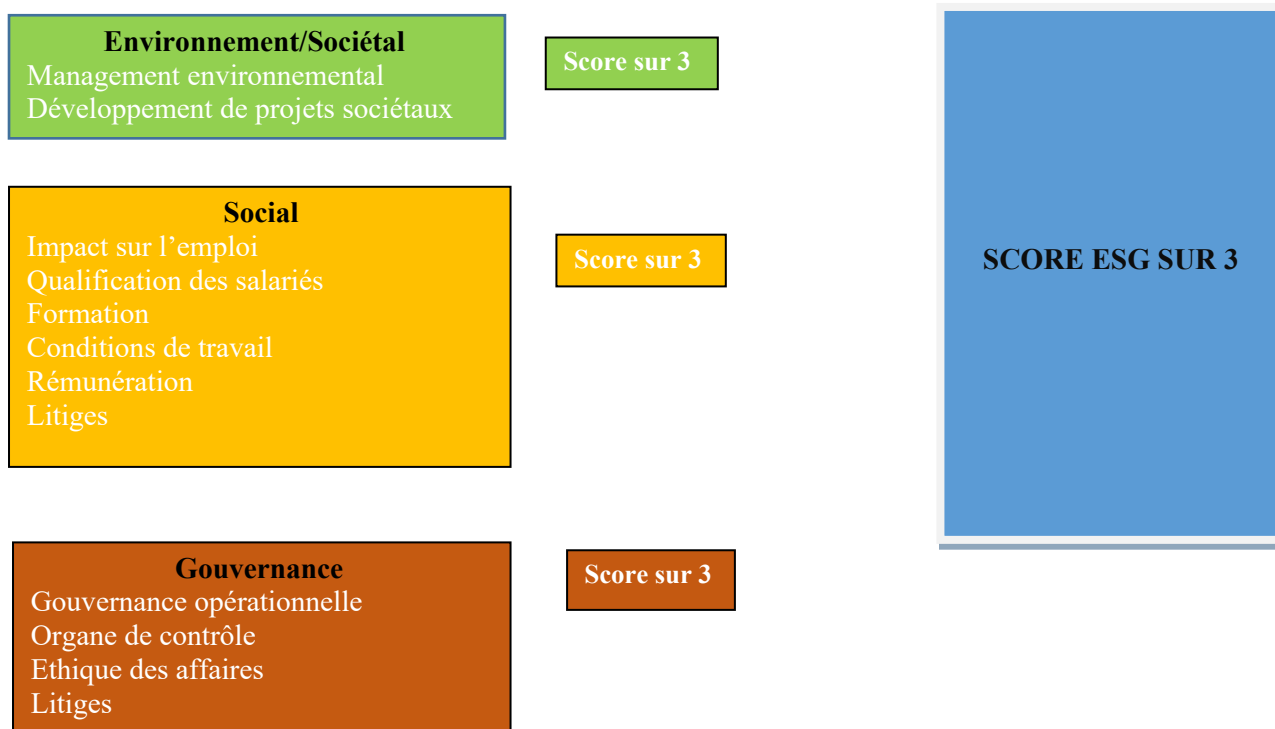
- politique salariale (rémunération variable, système d'épargne collectif)
- contrat de travail (clause de non divulgation des connaissances techniques...)
- litiges en matière social
- emploi (effectif, nature juridique des contrats de travail, qualification du personnel, embauches, départs)
- formation, gestion des compétences (entretien d'évaluation annuel formalisé)
- conditions de travail (management, arrêts de travail)

Gouvernance

- composition/organisation des organes de gouvernance (membres indépendants), comités opérationnels
- mise en place d'une charte de conduite des affaires, charte éthique
- litige en matière de gouvernance
- organes de direction/contrôle (composition)

Méthodologie de calcul d'un score ESG

La société se voit attribuer un score global sur 3



Le score ESG de la société est obtenu à partir du questionnaire renseigné.

Le questionnaire comporte plusieurs questions par critère, chaque réponse donne lieu à une note (0 ou 1). Les notes sont additionnées pour chaque critère ESG. La somme des notes est ensuite convertie en un score.

Le score ESG est le résultat de la somme des 3 scores obtenus divisée par 3.

Le tableau ci-dessous résume les modalités de calcul du score en fonction du nombre des notes obtenues :

Score	0	1	2	3
Score E : Environnement/sociétal	0	1	2 à 3	4 à 5
Score S : Social	0	1 à 6	7 à 12	13 à 18
Score G : Gouvernance	0	1 à 2	3 à 4	5 à 6
Score ESG : (Score E + Score S + Score G) / 3				

C'est cette démarche qui sera retenue pour l'établissement d'un scoring ESG pour chacune des participations du portefeuille Auriga Cyber Ventures.

1.B Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à cet objectif ?

Le Fonds ne fera pas d'investissements avec un objectif durable au sens du Règlement SFDR. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union Européenne au sens du Règlement Taxonomie pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

1.C Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le Fonds n'effectuera pas d'investissements durables au sens du Règlement Taxonomie.

1.C.1 Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en compte ?

Non applicable dans la mesure où le Fonds ne réalisera pas d'investissements durables.

1.C.2 Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Non applicable dans la mesure où le Fonds ne réalisera pas d'investissements durables.

2. Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui, les principales incidences négatives (PAI) sont notamment prises en compte par la société de gestion Auriga Partners au travers de sa politique d'exclusion, limitant l'exposition à certaines incidences négatives.

Sont notamment exclus de ses choix d'investissement des secteurs d'activité comme la production ou la vente de tabac, les jeux d'argent, la production ou la vente d'armes, l'exploitation du charbon thermique, les organismes génétiquement modifiés, le clonage humain et les produits dérivés de ces activités.

Ces informations peuvent être retrouvés dans la rubrique « Engagements RSE » dans le document « Politique d'Investissement Responsable » sur le site internet d'Auriga Partners.

3. Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La stratégie d'investissement du Fonds ainsi que ses modalités de mise en œuvre sont prévues à l'article 4 du présent Règlement. Elle est alignée sur la Politique d'Investissement Responsable d'Auriga Partners.

Auriga Cyber Ventures se concentre uniquement sur des investissements contribuant à la constitution d'un espace numérique de confiance pour les citoyens, les entreprises ou les administrations.

Plus précisément, le Fonds investit en amorçage dans des sociétés qui, à la date de l'Investissement initial du Fonds

- disposent de produits, de technologies ou de services dont la première version est en état d'être commercialisée,
- affectent principalement le montant de l'Investissement du Fonds au financement de leur premier développement commercial,
- et intervenant dans les secteurs de la cybersécurité et de la confiance numérique, de la transformation numérique sécurisée, et plus généralement sur les problématiques de digitalisation et de sécurité informatique.

Les critères ESG sont intégrés à la grille d'analyse en phase de pré-investissement.

3.A. Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

La politique d'exclusion d'Auriga Partners est décrite dans les Principes d'Investissement Responsable, document accessible sur le site.

De manière générique, la société de gestion exclue de son périmètre d'investissement certains secteurs dont les impacts négatifs directs ou indirects sont incompatibles avec la démarche d'investisseur responsable telle qu'elle est promue par Auriga Partners ou qui ne peuvent être jugulés par une transformation des activités. Auriga Partners n'investit pas sur ces secteurs comme la production ou la vente de tabac, les jeux d'argent, la production ou la vente d'armes, l'exploitation du charbon thermique, les organismes génétiquement modifiés, le clonage humain et les produits dérivés de ces activités.

De manière plus spécifique au fonds Auriga Cyber Ventures, le Fonds s'interdit tout investissement dans des startups cyber dont les solutions pourraient être utilisées à des fins offensives ou d'intrusion. Avec en filigrane, un engagement sociétal fort de s'inscrire dans une dynamique de construction d'un espace numérique de confiance pour les citoyens, les entreprises ou les organisations publiques.

Au-delà de cette politique d'exclusion et en vue de s'assurer du bon suivi de la stratégie d'investissement décrite à la question 3, Auriga Partners a mis en place le processus d'investissement suivant :

Un processus de diligence raisonnable est exercé dans une phase préliminaire afin d'aborder l'opportunité d'investir selon une grille de lecture ESG. Cette démarche s'appuie sur les données fournies par l'entreprise, les avis et les études menées par les experts consultés ainsi que les données accessibles au public. Le résultat final est illustré par une fiche de notation intégrée à la note d'investissement présentée en Comité Stratégique. Il s'agit d'un scoring préliminaire avec 3 points affectés sur chacun des 3 volets ESG. Il en ressort une note moyenne sur 3.

Le scoring sur la base de ces indicateurs ESG est affiné tous les ans dans le cadre d'un rapport ESG partagé avec les investisseurs du Fonds au même titre que le rapport annuel.

3.B. Quel est le taux minimum engagé pour réduire la portée des investissements considérés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Non applicable.

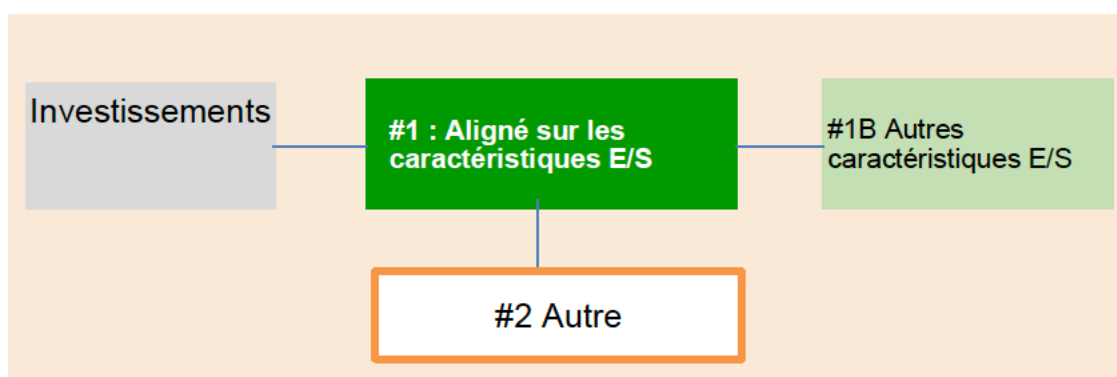
3.C. Quelle est la pratique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

Le suivi des indicateurs ESG se matérialise par l'envoi d'un questionnaire ESG détaillé à l'ensemble des portefeuilles Auriga Partners sur une fréquence annuelle.

Les critères évalués sur les pratiques de bonne gouvernance sont les suivants :

- Composition/organisation des organes de gouvernance (membres indépendants), comités opérationnels.
- Mise en place d'une charte de conduite des affaires, charte éthique.
- Litige en matière de gouvernance
- Organes de direction/contrôle (composition)

4. Quelle est l'allocation d'actif prévue pour ce produit financier ?



« #1 Aligné sur les caractéristiques E/S » comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La sous-catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S » couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables. »

L'intégralité des participations prises par le Fonds suivront la stratégie ESG décrite ci-dessus. Par design, toutes les startups de cybersécurité éligibles au regard de la politique d'investissement du Fonds décrite dans le Règlement participent de la mise en œuvre de pratiques de gouvernances saines et éthiques aussi bien au niveau privé que public et disposent d'un impact sociétal très fort de part leur capacité à protéger les citoyens, les entreprises et les administrations et leur permettre de vivre et d'évoluer dans un cadre sécurisé.

4.A. Comment l'usage de produits dérivés permet d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier ?

Non applicable.

5. Dans quelle mesure les investissements durables avec un objectif environnemental sont-ils alignés sur le Règlement Taxonomie ?

Non applicable. Le Fonds ne réalisera pas d'investissements durables avec un objectif environnemental au sens du Règlement Taxonomie.

5.A Quelle est la part des investissements réalisés dans des activités habilitantes et de transition ?

Non applicable. Le Fonds ne réalisera pas d'investissements dans des activités habilitantes et de transition au sens du Règlement Taxonomie.

6. Quelle est la part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement Taxonomie ?

Non applicable. Le Fonds ne réalisera pas d'investissement durables avec un objectif environnemental.

7. Quelle est la part minimale d'investissements durables à finalité sociale ?

Non applicable. Le Fonds ne réalisera pas d'investissement durables à finalité sociale.

8. Quels investissements sont inclus sous « #2 Autre », quel est leur objectif et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Il n'est pas envisagé de réaliser des investissements classés en « #2 Autre ». Tous les investissements sont alignés sur la stratégie d'investissement ESG du Fonds telle que décrite à la question 3 et respectent donc les garanties minimales requises.

9. Un indice spécifique est-il désigné comme point de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Non applicable. Le Fonds n'utilisera pas d'indice de référence.

9.A. Comment l'indice de référence s'aligne-t-il en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non applicable. Le Fonds n'utilisera pas d'indice de référence.

9.B. Comment la stratégie d'investissement s'aligne-t-elle en permanence sur la méthodologie de l'indice ?

Non applicable. Le Fonds n'utilisera pas d'indice de référence.

9.C. Comment l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non applicable. Le Fonds n'utilisera pas d'indice de référence.

9.D Où peut-on trouver la méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

Non applicable. Le Fonds n'utilisera pas d'indice de référence.

10. Où puis-je trouver des informations plus spécifiques à ce produit ?

Plus d'informations sur le site internet d'Auriga Partners (www.aurigapartners.com) ou, le cas échéant, sur demande auprès d'Auriga Partners.